

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Contrat départemental de transfert (2014/2019) pour la Commune d'Istres.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Métropole Aix-Marseille-Provence, une subvention de 2 896 510 € sur une dépense subventionnable de 9 700 000 € HT, dans le cadre de la tranche 2019 du contrat départemental 2014/2019 de la commune d'Istres, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence la convention de partenariat, avenant n° 1, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

A l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**